

Garantie de Produit Limitée de 25 ans pour les produits de chauffage à partir du plancher

nVent garantit tous les produits énumérés ci-dessous contre tout défaut de fabrication et de matériaux lorsque de tels produits sont correctement installés, exploités et entretenus conformément à la documentation du produit. Toute la documentation relative à l'utilisation et à l'installation appropriées peut être trouvée sur notre site web à l'adresse nVent.com/NUHEAT.

De plus, le formulaire d'enregistrement de garantie en ligne, nVent.com/NUHEAT, doit être rempli dans les trente (30) jours suivants la date d'installation et conservé par le propriétaire de l'immeuble, ainsi qu'une copie du rapport de mise en service, de la facture pertinente et des photographies des produits une fois installés, mais avant l'ajout du plancher.

UNE GARANTIE DE PRODUIT LIMITÉE DE VINGT-CINQ (25) ANS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT EST OFFERTE POUR LES PRODUITS SUIVANTS :

Marque	Produits		
nVent NUHEAT	<ul style="list-style-type: none"> • nVent NUHEAT Custom Mat • nVent NUHEAT Cable 	<ul style="list-style-type: none"> • nVent NUHEAT Standard Mat • nVent NUHEAT Membrane 	<ul style="list-style-type: none"> • nVent NUHEAT Mesh • nVent NUHEAT Peel & Stick Membrane

UNE GARANTIE DE PRODUIT LIMITÉE DE TROIS (3) ANS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT EST OFFERTE POUR LES PRODUITS SUIVANTS :

Marque	Produits		
nVent NUHEAT	<ul style="list-style-type: none"> • nVent NUHEAT Signature 	<ul style="list-style-type: none"> • nVent NUHEAT Element 	<ul style="list-style-type: none"> • nVent NUHEAT Home

Cette garantie de produit limitée n'est valide que pour les produits achetés et installés aux États-Unis et au Canada, après le 1er novembre 2016. Cette garantie de produit limitée ne peut être modifiée que par un document écrit signé par un agent dûment autorisé de nVent

QUE FERONS-NOUS POUR REMÉDIER À CES PROBLÈMES?

nVent examinera et confirmera que tout problème présumé de produits couverts par la présente garantie de produit limitée existe réellement et est survenu suite à une utilisation appropriée et normale du produit et non à la suite d'un accident, d'une mauvaise utilisation, de la négligence, d'une modification ou d'une mauvaise installation, d'un entretien, d'une réparation ou d'une vérification ou de toute autre cause ne relevant pas du champ de responsabilité de nVent en vertu de la présente garantie de produit limitée. nVent réparera le produit ou fournira un produit de remplacement ou encore créditera le compte de l'acheteur pour ledit produit couvert par cette garantie limitée du produit, selon l'éventualité retenue par nVent et ce, à sa seule discrétion.

COMMENT OBTENEZ-VOUS UN DÉPANNAGE?

L'acheteur doit aviser promptement nVent ou son représentant par écrit ou par courriel dans un délai de trente (30) jours après la découverte d'un problème présumé de garantie. Les informations détaillées de réclamation de garantie, ainsi que les documents mentionnés ci-dessus, seront demandées à ce moment et devront être fournies par l'acheteur. Il peut alors être demandé à l'acheteur de retourner les marchandises, port prépayé, à l'emplacement donné par nVent



QU'EST-CE QUE CETTE GARANTIE DU PRODUIT NE COUVRE PAS?

Les produits soumis à une mauvaise utilisation, une négligence, une modification ou une installation inadéquate, une mauvaise méthode d'entretien, de réparation ou de vérification (ou tout autre acte ou toute omission, non attribuables à nVent) ne sont pas couverts par cette garantie de produit limitée. Cette garantie de produit limitée ne couvre pas non plus les fissures ou fractures aux dalles ou au coulis résultant du mouvement de la structure ou aux ruptures, gauchissements excessifs et autres défaillances au substrat de plancher. nVent ne doit en aucun cas être tenue responsable du coût de l'enlèvement ou de l'installation, de tout dommage ou perte de jouissance des lieux ou de toute autre propriété, de toute perte de revenu, de toute perte de l'utilisation des revenus, de la perte de profits ou de profits anticipés ou de tout dommage ou coût de quelque nature que ce soit, qu'il s'agisse de dommages directs, indirects, accessoires, punitifs ou consécutifs et en aucun cas la responsabilité de nVent ne doit dépasser un montant égal aux prix de vente. De plus, cette garantie est non transférable.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR GARDER LA GARANTIE EN VIGUEUR?

Installez, utilisez et entretenez correctement votre système nVent conformément aux spécifications des documents d'installation nVent connexes.

COMMENT S'APPLIQUE LA LOI DE L'ÉTAT OU DE LA PROVINCE À L'ÉGARD DE CETTE GARANTIE?

La présente garantie de produit limitée tient lieu de toute représentation, garantie ou conditions, Expresses ou implicites, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute garantie implicite de qualité Marchande, de conformité à un usage particulier et d'absence de contrefaçon, ainsi que toute autre Obligation ou responsabilité de la part de nVent que ce soit par règlement, Contrat, responsabilité stricte, délit ou autrement.

Si les produits sont considérés comme un produit de consommation dans la juridiction de l'acheteur, il peut avoir des droits supplémentaires en vertu de la législation nationale, de l'État ou de la provinciale en vigueur régissant la vente des biens de consommation. En conséquence, les exclusions ou les limitations ci-dessus de la garantie peuvent s'appliquer ou pas.

Amérique Du Nord

Tél +1.800.545.6258
Fax +1.800.527.5703
thermal.info@nvent.com

Amérique Latine

Tél +1.713.868.4800
Fax +1.713.868.2333
thermal.info@nvent.com



Notre puissant portefeuille de marques:

CADDY ERICO HOFFMAN RAYCHEM SCHROFF TRACER